

*Communauté de communes du Pays de Fénelon***Séance du 09 Avril 2024**

Conseillers en exercice : 31

Présents : 28

Votants : 30

Pour : 29

Contre : 1

Abstention : 0

Délibération n° 2024-056**Présents :**

Archignac : Alain Laporte / **Borrèze :** Thierry Chassaing / **Calviac en Périgord :** Jean-Paul Ségalat / **Carlux :** Michel Lemasson / **Carsac-Aillac :** Patrick Bonnefon, Sophie Lazzarini, Alain Dezon / **Jayac :** Thimotée Zucher / **Nadaillac :** Jean-Claude Veyssiere / **Paulin :** Michel Mariel / **Pechs-de-l'Espérance :** Françoise Arpaillange, Patrick Prugnaud, Ghislain Fourreaux / **Prats de Carlux :** Jean-Michel Barreau, Nicole Labrot / **St Crépin Carluçet :** Alain Vilatte, Annie Vergne-Rodriguez / **Saint-Geniès :** Michel Lajugie, Alain Dalix, Anne Alfano / **Saint Julien de Lampon :** Huguette Villard, Jérôme Neveu / **Sainte-Mondane :** Gilles Arpaillange / **Salignac-Eyvigues :** Jacques Ferber, Laure Elisabeth Bouygue, Jean Boucard / **Simeyrols :** Jean-Pierre Planche / **Veyrignac :** Lisette Gendre

Absents ayant donné pouvoir :**Calviac en Périgord :** Jean-Louis Chupin donne pouvoir à Jean-Paul Ségalat**Carsac-Aillac :** Fabienne Jardel donne pouvoir à Sophie Lazzarini**Absent excusé :****Carsac-Aillac :** Patrick Treille

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Julien-de-Lampon, sur convocation et sous la présidence de M. Patrick BONNEFON, Président.

Mme Huguette VILLARD a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : le 03 Avril 2024

OBJET : TARIFS 2024 SUR SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Monsieur le Président,

- Rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°116 du 22 octobre 2020 approuvant la grille tarifaire suivante :

Prestations	Tarifs – Date d'application		
	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
Contrôle de bon fonctionnement	16,00 €	16,50 €	17,00 €
Diagnostic ventes	130,00 €	140,00 €	150,00 €
Contrôle de conception	82,00 €	84,00 €	86,00 €
Contrôle d'exécution	71,75 €	73,50 €	75,00 €

Après avoir analysé rétrospectivement les budgets du service et pris en considération la disparition des aides de l'agence de l'eau et les augmentations des charges de gestion et de personnels, il s'avère nécessaire de réviser la tarification des prestations de service dans l'objectif d'équilibrer financièrement ce service.

- Propose la grille tarifaire suivante :

Prestations	01/05/2024
Contrôle de bon fonctionnement	20,00 €
Diagnostic ventes	300,00 €
Contrôle de conception	90,00 €
Contrôle d'exécution	80,00 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 29 pour et 1 voix contre :

- Approuvent la grille tarifaire telle que proposée à partir du 01 mai 2024.
- Autorisent le Président ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme

Huguette VILLARD
Secrétaire de séance



Patrick BONNEFON
Le Président



Le Président, Patrick BONNEFON, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 Avril 2024
Et sa publication le 18 Avril 2024